

@COM LEKUA
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 1 Rue du Chevron d'or, 47300 PUJOLS
953 589 678 RCS AGEN

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS

LES SOUSSIGNÉS :

Madame Paula BOGALHEIRA

Madame Delfine DE ARAUJO

Madame Sophie GONZALEZ

La société IN COM, Société par actions simplifiée unipersonnelle représentée aux présentes par son Directeur Général, Monsieur Nicolas MINER

Monsieur Jonathan MARTEEL

Monsieur Emeric MORIZET

Détenant ensemble 20 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée @COM LEKUA désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société @COM LEKUA et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 24 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide à l'unanimité de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social au 1^{er} juillet et 30 juin et, de réduire de six mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de six mois, et **sera clos le 30 juin 2026** au lieu du 31 décembre 2026.

DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide à l'unanimité de modifier l'article 30 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 30 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin."

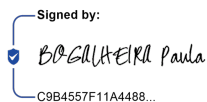
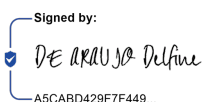
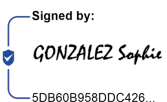
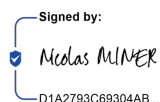
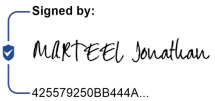
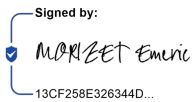
Le second alinéa est supprimé.

TROISIÈME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Mme Paula BOGALHEIRA  Signed by: BOGALHEIRA Paula C9B4557F11A4488...	Mme Delfine DE ARAUJO  Signed by: DE ARAUJO Delfine A5CABD429F7F449...
Mme Sophie GONZALEZ  Signed by: GONZALEZ Sophie 5DB60B958DDC426...	La société IN COM Représentée par M. Nicolas MINER  Signed by: Nicolas MINER D1A2793C69304AB...
M. Jonathan MARTEEL  Signed by: MARTEEL Jonathan 425579250BB44A...	M. Emeric MORIZET  Signed by: MORIZET Emeric 13CF258E326344D...